



Justice. Maître Eolas, condamné, ferme son compte twitter



L'avocat-Blogueur Maître Eolas, condamné pour "injure publique" et "diffamation", a fermé son compte Twitter. | Capture d'écran

L'avocat-blogueur Maître Eolas a fermé son compte Twitter après sa condamnation mardi à Nanterre pour « injure » et « diffamation » envers l'Institut pour la justice (IPJ).

Il a été condamné à Nanterre à 2 000 euros d'amende avec sursis et 5 000 euros de dommages et intérêts pour « **injure** » et « **diffamation** » envers l'Institut pour la justice (IPJ), association qui prône le durcissement de la politique pénale.

L'avocat, absent à la lecture du délibéré, l'était aussi sur Twitter, où il a fermé son compte dans la foulée. Le célèbre blogueur avait mis en cause la sincérité d'une pétition de l'IPJ, en raillant un « **compteur bidon** ». Il s'en était pris aussi à l'IPJ, en tweetant notamment : « **Je me torcherais bien avec l'Institut pour la justice si je n'avais pas peur de salir mon caca** » (sic).

www.ouest-france.fr
Pays : France
Dynamisme : 2278



[Visualiser l'article](#)



Ancienne capture d'écran du compte Twitter de Me Eolas. | Twitter

Contacté par BuzzFeed, il indique avoir fermé ce compte de son propre chef et n'a pas souhaité indiquer s'il fermerait son blog Journal d'un avocat. De même il n'a pas déclaré s'il envisageait de réouvrir un jour son compte ou s'il comptait faire appel de sa condamnation.

Une affaire qui date de 2011

L'affaire qui conduit pour la première fois cet avocat du barreau de Paris à la place du prévenu devant un tribunal correctionnel remonte à novembre 2011.

À six mois de la présidentielle, l'IPJ, association classée à droite, avait appelé les citoyens à signer sur internet le « **Pacte 2012 pour la justice** » réclamant notamment « **l'impunité zéro pour les atteintes aux personnes et aux biens** ». Dans la foulée, Maître Eolas avait mis en cause la fiabilité du système de comptage de cette pétition qui a revendiqué plus d'1,7 million de signatures.

« **Compteur bidon des signatures de l'IPJ** » avait-il raillé sur Twitter, en reproduisant le graphique d'un de ses followers faisant apparaître la progression des soutiens comme anormale. Ces propos litigieux avaient notamment été repris dans les médias en ligne Slate.fr et Metronews.fr, également poursuivis pour « **diffamation** ».

L'affaire qui a abouti en 2013 à trois condamnations à des peines de 15, 4 et 3 ans de prison (dont un avec sursis), avait été marquée par plusieurs coups de théâtre (remise en liberté d'un mis en examen, annulation de PV de garde à vue...).

Twitter réagit

La fermeture de ce compte emblématique a fait réagir sur Twitter :

www.ouest-france.fr

Pays : France

Dynamisme : 2278



[Visualiser l'article](#)

Il était une des voix de Twitter sur la #justice et le #droit > #MaitreEolas ferme son compte twitter pic.twitter.com/yrnaedfyUp @louis_chenard

— Raphaël Leclerc (@RaphLeclerc) 6 Octobre 2015

Face à l'IPJ, Maitre Eolas revendique le "droit au silence" : les #GAV en live, c'est fini #JeSuisMaitreEolas

— Olivier Biffaud (@bif_o) 6 Octobre 2015

Maître #Eolas : et maintenant ? Bientôt un nouveau pseudo et un autre compte Twitter ?

— Marc Capelle (@marccapelle) 6 Octobre 2015